



Activité JEUNES

Initiation et pratique du VTT

Règlement Ecole de VTT, saison 2022 / 23

VÉLO CLUB DE BRIGNAIS

SALLE DU GARON 3, BOULEVARD DES SPORTS, 69530 BRIGNAIS

AGRÈMENT D R D J S R A N° 69.01.1146 DÉLIVRÉ LE 04 OCTOBRE 2001

[HTTP://WWW.VELO-CLUB-BRIGNAIS.COM/](http://www.velo-club-brignais.com/)

L'école de VTT est une structure dépendante du **VELO CLUB DE BRIGNAIS** affilié à la FFC sous le numéro 16 69 089. Elle est composée d'une équipe d'animateurs diplômés FFC (Fédération Française de Cyclisme) qui propose une formation à des jeunes pratiquants VTT en vue de participer à des rencontres sportives fédérales et ainsi découvrir la compétition.

Les disciplines concernées sont : DH (descente), XC (cross-country, randonnée), TRIAL (maniabilité du vélo), CO (course d'orientation). Des séances spécifiques d'Acquisitions Techniques sont assurées par un moniteur diplômé, breveté d'Etat, pour développer une réelle progression technique adaptée à la propulsion, à l'équilibre et à la conduite de trajectoire.

1. FONCTIONNEMENT

La capacité d'accueil est fixée en début de saison par le responsable de l'école de VTT, en fonction de l'encadrement et des règlements FFC. Les activités sont ouvertes aux jeunes nés entre 2005 et 2016 (filles et garçons) :

- **POUSSINS:** Nés en 2015 et 2016
- **PUPILLES :** Nés en 2013 et 2014
- **BENJAMINS :** Nés en 2011 et 2012
- **MINIMES :** Nés en 2009 et 2010
- **CADETS :** Nés en 2007 et 2008
- **JUNIORS:** Nés en 2005 et 2006 (uniquement pour les réinscriptions)

L'école est **ouverte tous les samedis de 9H00 à 12H00 pour tous les groupes**. Le rendez-vous est fixé à **8h50 près des Tennis au 3**, bd des sports à Brignais. Le retour se fait aux alentours de 12h **au même endroit**.

Les trajets (domicile / siège du VCB / domicile) sont sous l'entière responsabilité des parents.

Sauf avis contraire, **l'école est fermée pendant les vacances scolaires**.

- **Responsables :**
 - Monsieur **Jean-Michel BELIN** est le président du vélo club.
 - Monsieur **Bernard RAGARU** est le responsable de l'école VTT au sein du vélo club.

Les enfants répartis en groupe lors des séances sont sous la responsabilité d'un éducateur fédéral ou d'un intervenant diplômé d'Etat. L'éducateur peut se faire accompagner par des parents pratiquant régulièrement le VTT pour encadrer la séance et des juniors (anciens du club).

- **Tenue du club :**

Le port du maillot du club du VCB est obligatoire à l'entraînement, dans les sorties organisées par le club et les compétitions. Le VCB prend en charge 50% du prix d'achat des articles vestimentaires des jeunes de l'école de VTT (moins de 17 ans).

- **Adhésion et inscription :**

Pour être admis, le jeune doit être adhérent au Vélo Club de Brignais, avoir réglé sa cotisation et avoir souscrit une licence FFC. Il doit posséder un VTT adapté, réglé à sa taille et en état de fonctionnement. Lors de son inscription, les parents devront compléter un formulaire relatif à ***l'acceptation du règlement intérieur, la demande d'adhésion au VCB faisant office d'autorisation parentale, l'autorisation relative au « droit à l'image » et l'autorisation de retour seul (enfants de - de 12 ans si souhaité).***

- **Essai :**

Dans la mesure où un jeune désirerait faire un essai avant de confirmer son engagement définitif à l'école, il ne pourra le faire qu'en souscrivant une « licence Accueil FFC ».

Dès la première séance, il devra cependant fournir une **autorisation parentale**.

Il devra acquitter la licence JEUNES sous un délai de 7 jours maximum après la dernière séance d'essai si l'enfant continue le VTT avec l'école du VCB.

2. VIE A L'ECOLE DE VTT

- **Comportement :**

L'encadrement de l'école de VTT prend toutes dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés avec, en particulier :

- o La vérification des organes de sécurité sur le vélo,
- o Le port du casque, qui est, dans le cadre de l'école, obligatoire,
- o Le respect des règles de vie commune (respect d'autrui, du matériel, discipline lors des séances, assiduité aux cours, prudence)

Les parents doivent s'assurer que le matériel (le vélo) est en parfait état de fonctionnement avant chaque cours. Les encadrants ne peuvent assurer la maintenance des vélos.

En cas de non-respect de ces consignes, l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire, voire définitive, après en avoir informé les parents.

- **Liste du matériel :**

Les jeunes doivent avoir, à chaque séance, le matériel suivant (** **obligatoire**) :

- o **VTT en bon état et correctement entretenu** : freins, pneus, transmission
- o **Casque en bon état**, réglé et conforme aux normes en vigueur **
- o **Gants longs** **
- o **Nécessaire de réparation** en cas de crevaison (chambre à air adaptée au VTT et pompe avec raccord adapté)
- o **Ravitaillement** liquide et solide

- **Rencontres sportives Fédérales et Compétitions :**

Il est attendu que les enfants participent aux rencontres sportives où le club sera présent en particulier les journées du Trophée Département du Jeune VTTiste (TDJV). L'absence de participation fait perdre la priorité pour l'inscription à l'année suivante.

- **Assurance :**

Le pratiquant est couvert par l'assurance de base de la licence FFC. Des assurances complémentaires sont envisageables auprès de la Fédération.



(DOCUMENT A CONSERVER)
VELO CLUB DE BRIGNAIS

Président : Jean-Michel BELIN, 06 51 73 93 07, jeanmichel.belin@free.fr

ECOLE DE VTT (tout le monde est bénévole)

Responsable de l'école

Bernard RAGARU
06 67 91 15 58
ragarub@gmail.com

Secrétariat

Delphine BOTTI
Christelle CHANAVAT
VTT.BRIGNAIS@GMAIL.COM

Encadrants

Guillaume BOTTI
Bernard RAGARU
Pascal CHABANCE
Leo LAVOST
Pierre GRILLON
Aurélien COUDERT
Erwan LE SAUX

Les 7 points de contrôle à effectuer par le jeune Vététiste avant chaque séance à l'Ecole VTT du Vélo Club de Brignais :

▪ **Le gonflage des pneumatiques.**

En VTT, la bonne pression est essentielle pour une bonne accroche au sol. Elle s'étale entre 2,9 et 3,5 bars selon l'état du terrain (boueux, humide, sec, caillouteux, bitume).

▪ **La chaîne**

Elle demeure un élément mécanique majeur dans le système de transmission. Vérifier son état de propreté, nettoyer et huiler si nécessaire avec de l'huile de vaseline

▪ **Le système de freinage**

Vérifier l'écartement des patins par rapport à la jante, l'état des câbles et le serrage des serre-câbles. Les gaines et les câbles doivent être lubrifiés régulièrement. Sauf pour les gaines autolubrifiantes, utiliser de l'huile de vaseline. L'utilisation des freins à disque nécessite un entretien spécifique avec une attention particulière.

▪ **Le dérailleur**

Retirer les corps étrangers au niveau des galets. Lubrifier les câbles, si nécessaire au niveau des axes des galets. S'assurer du bon fonctionnement du passage des vitesses. « Ne pas croiser la chaîne », éviter la position : - Grand Plateau avec Grand Pignon –

▪ **S'assurer du bon serrage**

De la tige de selle, de la selle, des pédales, des axes de roue sur le cadre et la fourche. Pour serrer correctement la roue avec le système serrage rapide, procéder ainsi : A - visser l'écrou, B - fermer le levier. Pour une activité Randonnée, la selle est réglée à la bonne hauteur lorsqu'en position assise le cycliste touche le sol avec la pointe des pieds. Le serrage du guidon, de la potence nécessite un soin particulier réalisé entre 17 et 23 Newton/mètre.

- ***Emporter les accessoires de réparation***

Pompe avec raccord adapté à la valve de la chambre à air, deux à trois démonte pneus, deux chambres à air de dimension des roues, un ensemble de réparation.

- ***Pratiquer avec un équipement complet indispensable***

Pour toutes activités cyclistes VTT le casque de protection est **obligatoire**. Les gants, les lunettes, le porte-bidon, le bidon avec une boisson, des barres de céréales sont recommandés pour la randonnée. Certaines activités spécifiques comme la Descente obligent le port du casque intégral, de genouillères, coudières et ceinture dorsale.



VELO CLUB DE BRIGNAIS

Feuille à nous retourner, remplie et signée

(Vous gardez les feuilles 1 - 2 - 3 - 4)

Le responsable de l'école VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur. Il peut évoluer en fonction des modifications réglementaires, fédérales et des décisions du CA du VELO CLUB DE BRIGNAIS, dont il fait membre. Toute modification sera diffusée aux parents et portée à la connaissance des adhérents.

Ce règlement intérieur vaut pour l'**autorisation parentale** qui **autorise** le Président du VELO CLUB, le Responsable de l'**Ecole de VTT** ou son suppléant, à prendre toutes les mesures nécessaires concernant les soins de première urgence lors des activités organisées par le Vélo Club de Brignais, en déchargeant celui-ci de toute responsabilité en cas d'accident.

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné.e,

NOM. Prénom

Adresse

Code Postal VILLE

Déclare être le parent ou le représentant légal du mineur :

Et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Autorise le VELO CLUB DE BRIGNAIS et son école de VTT à le photographier et éventuellement le filmer dans le cadre des différents évènements organisés par l'association ou en lien avec l'association (participations aux entraînements, aux compétitions, aux sorties ...).

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de son image dans le but d'informer et de communiquer sur l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier ou support numérique tel que l'INFO VELO) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre du VELO CLUB DE BRIGNAIS et SON ECOLE VTT qui trouverait son origine dans l'exploitation de son image dans le cadre précité.

Fait à Le

Signature

(Père*, mère*, tuteur légal*)

Faire précéder de la mention

« **Lu et Approuvé** »